



CONSEIL COMMUNAL  
DE  
ST-SULPICE  
(VAUD)

Procès-verbal N° 01/18

Séance du Conseil communal du  
mercredi 7 février 2018 à 20h30  
au Complexe communal du Léman

La 13ème séance de la présente législature 2016-2021 et 1ère de cette année 2018 est ouverte à 20h30 au Complexe communal du Léman par M. Laurent Clerc, Président pour cette année 2017-2018, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

En préambule de notre ordre du jour, M. le Président donne lecture des lettres de démission adressées par Messieurs les Conseillers communaux Robert Ryser et Frédéric Gardet, reçues respectivement en date du 3 janvier et 16 janvier 2018.

M. le Président remercie Messieurs Ryser et Gardet pour leur engagement au Conseil et leur contribution à l'intérêt général et leur souhaite plein succès dans la poursuite de leurs activités professionnelles.

Le bureau a pourvu aux remplacements des démissionnaires selon l'article 10 du RCC.

### **Assermentations**

L'ordre du jour appelle la prestation de serment des nouveaux membres du Conseil communal.

A ce propos, M. le Président informe que, suite à l'annonce très tardive le vendredi 2 février dernier de l'absence programmée dès lundi de M. Volker Gass, suppléant pour le groupe politique de l'ASSE, et de Mme Olivia Michel, le bureau du Conseil communal de Saint-Sulpice, représenté par trois de ses membres, Mme Evelyne Comte pour le groupe politique de l'ICD et M. Olivier Ruegg pour le groupe politique de l'ASSE, ainsi le Président, a pu se réunir in extremis le dimanche 4 février à 18 h au carnotzet communal. Le bureau a ainsi procédé en urgence à l'assermentation de M. Gass selon la possibilité offerte par l'article 9, alinéa 2 du RCC. Le bureau regrette cependant l'absence d'anticipation des parties prenantes et appelle à plus de responsabilités.

Avant l'assermentation de ses nouveaux membres, le nouvel effectif du Conseil est ainsi de 58 membres.

M. le Président procède à la prestation de serment des nouveaux membres du Conseil communal ayant accepté leur siège repourvu conformément à l'article 10 du RCC, soit :

- M. Kovgar Alexei, suppléant à M. Ryser Robert
- M. Bizzo Quentin, suppléant à M. Gardet Frédéric

M. le Président prie l'Assemblée de bien vouloir se lever et donne lecture du serment. Pendant ce temps, il est demandé à ces deux nouveaux conseillers de tenir la main droite levée. A la fin de la lecture la main devra être baissée.

M. le Président prie l'Assemblée de bien vouloir s'asseoir et demande à l'appel de leur nom de bien vouloir lever la main droite et prononcer les mots « Je le jure » ou « je le promets ».

Le Conseil communal prend acte de leur serment et leur souhaite plein succès pour leurs activités législatives au service de notre Commune et les prie de bien vouloir prendre place au sein de l'Assemblée.

Effectif du Conseil après assermentation de ses nouveaux membres : 60.

## **1. Appel**

Tous les membres du Conseil ont été convoqués en date du 23 janvier 2018, conformément à l'article 51 du Règlement du Conseil communal et le quorum fixé à 31 étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Effectif du Conseil : 60

Excusés : 12 Mmes Salas et Willi  
MM. Affolter, Equey Jacques, Gass, Golaz, Hanlon, Hunziker,  
Jungen, Piller, Potalivo et Weber

Absents : 0

Présents : 48

Majorité absolue : 25

Tous les membres de la Municipalité sont présents.

## **2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 7 février 2018**

Nous avons 11 points à l'ordre du jour.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir au sujet de l'ordre du jour ? La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour sera suivi comme tel et nous passons au point 3.

## **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2017**

PV no 08/17 du 13.12.17

M. le Président ouvre la discussion concernant ce PV :

**Mme Berner** : à la page 6, je souhaite que mon intervention à partir de la 3<sup>ème</sup> ligne soit modifiée comme suit : j'estime que l'étude et l'examen du budget devraient pouvoir avoir lieu et de plus il y a eu, à l'évidence, un malentendu et une mauvaise compréhension de la motion d'ordre. Pour cette raison, je souhaite invoquer l'article 81, alinéa 2, qui demande un second débat pour permettre un second vote.

**M. del Boca** : à la page 3, point 4, j'aurais souhaité que l'on dise que M. le Président passe la parole à M. del Boca pour la lecture du rapport de la COGEFI qui sera annexé au procès-verbal. Concernant mon intervention, un peu plus bas, la COGEFI n'a pas été informée directement ou indirectement de ce préavis qui, bien que n'étant pas lié au budget, affecte au final le porte-monnaie communal.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote.

**Le PV no 08/2017 du 13.12.17 est accepté par 42 voix pour et 5 abstentions.**

## **4. Communications du bureau et de la Municipalité**

### **Pour le bureau :**

#### **Formation des membres du Conseil**

M. le Président a été interpellé, en date du 24 janvier, conjointement avec les responsables des groupes politiques, par un courriel de Mme la conseillère communale Parent, afin qu'une formation soit proposée aux conseillers communaux leur permettant de lire, de comprendre et d'évaluer le budget de la commune.

Indépendamment de la forme de la requête, M. le Président tient à répondre clairement sur la non-entrée en matière du bureau à ce sujet. Il n'appartient pas au bureau de pourvoir à la formation des membres du Conseil, sur quelque sujet qu'il soit. Par ailleurs, M. le Président rappelle que les commissions nommées, permanentes ou ad hoc, ont pour objectif de préparer les décisions du Conseil par la voie de leurs rapports qui concluent à la prise en considération, à l'acceptation, à la modification, au renvoi ou au rejet des propositions soumises à leurs études. Chaque rapport peut, le cas échéant, être complété par un rapport de minorité.

Nous pouvons partir du principe que les groupes politiques proposent les meilleures compétences selon les domaines à traiter. D'autre part, M. le Président rappelle que chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport. Finalement, toutes les questions relatives à l'objet peuvent être formulées pendant la discussion en plénum qui précède la prise de décision. In fine, l'abstention est une forme de décision. Pour le surplus, M. le Président laisse les autres parties prenantes interpellées s'organiser librement en marge du Conseil selon leurs besoins.

#### **Evènements passés :**

Parmi les évènements qui ont marqué la vie de notre commune, on mentionnera en particulier :

- Les fenêtres de l'Avent qui ont rencontré un joli succès. Que les particuliers, les commerçants, les sociétés locales et œcuméniques, ainsi que la Municipalité qui ont contribué à animer ces fêtes en soient ici remerciés.
- Le bus Bilan et Conseil Santé a été présent à Saint-Sulpice à la mi-janvier, pendant 3 jours.
- L'Assemblée générale de l'Abbaye des Lacustres, le 19 janvier, dans cette même salle, suivie du traditionnel papet vaudois.

#### **Evènements à venir :**

Le bureau vous communique quelques dates à retenir :

- L'Assemblée générale de l'association du foyer paroissial le jeudi 15 février 2018 à 19 h, sans surprise au Foyer paroissial des Pâquis. Assemblée suivie d'une conférence présentée dès 20h15 par l'ornithologue, M. Bernard Genton, sur le thème de la pose de nichoirs pour martinets à Saint-Sulpice.
- L'Assemblée générale de la Société de gymnastique, le vendredi 2 mars 2018 à 20h15, dans cette même salle. A relever que cette année la section FSG de Saint-Sulpice fête ses 60 ans, en pleine forme. Félicitations.
- Atelier de « découverte des sons et des mots à travers des contes et des musiques » pour les enfants, organisé par l'Atelier ZIGZAG Théâtre et jeune public dans l'Ouest Lausannois, le mercredi 7 mars de 13h30 à 18h30 et le samedi 10 mars 2018 dès 11h. Renseignements et lien d'inscription sur le site Internet de la commune.

- Prochain scrutin fédéral, le dimanche 4 mars 2018.
- Prochaines séances du Conseil les mercredis 14 mars, 18 avril, 13 juin et 27 juin 2018.

### **Communications de la Municipalité :**

**M. le Syndic :** Comme nous vous l'avions annoncé lors de la dernière séance du Conseil communal, notre huissier a décidé de nous quitter. Nous avons fait des recherches et, après avoir reçu plusieurs candidats, avons engagé une nouvelle huissière. Malheureusement, cette personne a décidé de renoncer et ne nous en a avertis que lundi soir seulement. Au vu du délai très court, nous avons pu reprendre contact avec les autres candidats. C'est pour cette raison que la séance de ce soir a été mise en place par M. Nascimento, que je remercie pour son aide et sa disponibilité et que M. Ray, notre secrétaire communal remplaçant, officiera comme huissier. Nous allons reprendre nos recherches dès demain matin et espérons vivement pouvoir vous présenter notre nouvel huissier lors de la prochaine séance du Conseil communal.

**Mme Merminod :** Nous avons beaucoup parlé de naturalisations dans la presse ces derniers temps et je voulais vous tenir au courant de ce qui se passait en pratique à Saint-Sulpice. Effectivement, la nouvelle loi est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 mais, pour l'instant, cela reste un concept un peu vague. Les formations sont offertes et très suivies, organisées par le Canton. Deux membres du secrétariat municipal ont suivi ces formations et je vais aussi en suivre une, ainsi qu'un membre de la commission. Les communes devraient rendre d'ici mi-février un questionnaire portant sur 32 questions, avec à chaque question une réponse à choix multiple, soit 4 possibilités dont une seule bonne. Ce questionnaire devrait être envoyé au Canton. Ce sera comme pour le permis de conduire, il faudra apprendre toutes les questions. Lorsque nous aurons ces questions, je vous les mettrai à disposition afin de tester vos connaissances. Actuellement, la commission de naturalisation traite toutes les demandes déposées avant le 31 décembre 2017, et nous avons encore une série de dossiers à voir. Nous avons un entretien avec chaque personne ou couple. Je profite de remercier la commission de naturalisation, soit Mme Willi, MM. Matthey et Ruegg pour leur disponibilité et leur ouverture.

### **Mme Theumann :**

Porte - vélos: Dans le but de favoriser la mobilité douce dans toute la commune, nous agrandissons le parc à vélos en installant, d'ici fin mars, 60 places supplémentaires de supports à vélos dans les lieux suivants: le parc du Pélican, le parc des Pierrettes et le parc du Laviau avec 12 places chacune adaptée aux vélos de toutes tailles pour des familles, ainsi que 8 places sur la place du Débarcadère, 6 places au Centre derrière l'arrêt du bus, 3-6 places à l'Auberge Communale, 3 à l'arrêt de bus des Chantres, et 3 places derrière les toilettes publiques de Vallaire.

Soirée entreprises : Le mois passé a eu lieu une soirée entreprises - municipalité. Environ 50 personnes se sont déplacées lors d'un apéritif dinatoire pour une rencontre conviviale et de partage entre eux et avec la municipalité. Une initiative qui a été saluée positivement par les convives. Nous avons aussi lancé une action auprès des 350 entreprises de St-Sulpice pour mettre à jour notre base de données et ainsi mieux connaître le tissu économique actuel de la commune.

### Groupe de Travail sur le développement économique et le développement durable :

Le GT sur le développement économique, ainsi que celui sur le développement durable, se sont réunis chacun pour un soir de travail. Des stratégies sont en train de se mettre en place dont j'espère pouvoir vous présenter bientôt les résultats. J'en profite pour remercier les conseillers qui donnent de leur temps et de leur expertise pour mener cette tâche à bien.

## **5. Elections d'un scrutateur suppléant**

Dans le cadre du remplacement de M. Ryser, démissionnaire, il était prévu de procéder à la nomination d'un scrutateur suppléant, membre du bureau selon de l'article 12 du Règlement du conseil communal.

Mme Burrus, représentante de l'ICD, présentant M. Cyril Golaz qui est excusé mais sans avoir pu confirmer par écrit l'acceptation de sa candidature, l'élection est reportée à la prochaine séance du 14 mars 2018.

## **6. Elections d'un membre de la commission de gestion et des finances**

Dans le cadre du remplacement de M. Ryser, démissionnaire, il est procédé à la nomination d'un nouveau membre.

M. le Président donne connaissance de l'extrait de l'article 41 du Règlement communal concernant le fonctionnement des remplaçants.

Mme Burrus, représentante de l'ICD, présente la candidature de M. Michel Racine.

M. Racine accepte sa candidature.

M. le Président demande si d'autres membres du groupe de l'ICD souhaitent proposer leur candidature. Comme tel n'est pas le cas, M. Racine est élu tacitement pour siéger dans la commission de gestion et des finances pour la fin de l'année 2017-2018. Il est félicité.

## **7. Elections d'un membre de la commission permanente du Laviau**

Dans le cadre du remplacement de M. Gardet, démissionnaire, il est procédé à la nomination d'un nouveau membre.

M. le Président donne connaissance de l'extrait de l'article 41 du Règlement communal concernant le fonctionnement des remplaçants.

Mme Burrus, représentante de l'ICD, présente la candidature de M. Nicolas Potalivo.

M. Potalivo, absent ce soir, a pris soin de confirmer par écrit l'acceptation de sa candidature à M. le Président.

M. le Président demande si d'autres membres du groupe de l'ICD souhaitent proposer leur candidature. Comme tel n'est pas le cas, M. Potalivo est élu tacitement pour siéger dans la commission du Laviau pour la fin de la législature en cours. Il est félicité.

## **8. Préavis no 01/18 « Budget 2018 »**

La Municipalité a un complément à apporter.

**M. le Syndic :** Sur la base de l'article 75 de notre règlement, je demande l'aval de notre conseil pour autoriser M. Didier Raymond, boursier communal ici présent, à répondre aux questions posées concernant ce budget.

M. le Président demande à l'assemblée si cette motion d'ordre est soutenue. Elle est soutenue par plus de 5 membres de l'assemblée et M. le Président propose de passer au vote.

**M. Dubuis :** L'article 75 de notre règlement indique clairement que lorsqu'une motion d'ordre est proposée et soutenue, elle doit être formellement mise en discussion.

M. le Président ouvre la discussion.

**M. Dubuis :** Je souhaite poser deux questions à La Municipalité pour comprendre sa démarche. J'aimerais d'abord savoir pourquoi aujourd'hui vous souhaitez recourir à l'aide du boursier, j'ajoute que je n'ai rien contre, j'aimerais juste comprendre pourquoi vous le faites; et puis j'aimerais savoir et m'assurer que, lorsque nous poserons les questions, seul le boursier ne répondra pas uniquement, mais que la Municipalité s'engagera aussi sur l'ensemble des réponses aux questions que l'on pourra poser.

**M. le Syndic :** Lors du dernier conseil, j'avais fait la même demande de manière à ce que M. le boursier puisse répondre à d'éventuelles questions. Il est bien évident, et vous le savez ayant fait partie de la COGEFI si la mémoire ne me fait pas défaut, que tout le monde n'a peut-être pas la même vision et la même capacité de répondre à certaines questions qui peuvent être plus pointues que d'autres. Être responsable c'est aussi savoir déléguer aux personnes compétentes, et c'est ce que nous faisons ce soir en souhaitant permettre à M. le Boursier de donner le cas échéant les éclaircissements sur toutes les questions auxquelles la Municipalité ne pourrait répondre immédiatement plutôt que vous apporter les réponses au prochain Conseil. Quant à votre seconde question, il est évident qu'aucun Municipal n'a jamais refusé de répondre aux questions posées par les Conseillers.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote concernant cette motion d'ordre.

**La motion d'ordre est acceptée à l'unanimité.**

M. le Président passe la parole au rapporteur de la Commission de gestion et des finances, Monsieur Hans-Jörg Hirsch pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité a un complément à apporter.

**M. le Syndic :** Avant d'ouvrir les débats sur cette seconde version du budget 2018, il nous est apparu important de vous rappeler quelques points expliquant notre démarche jusqu'à ce jour.

Basé sur des comptes 2016 positifs et suite à deux interventions de conseillers demandant le maintien, voire une baisse du point d'impôt, il était très compliqué, en octobre 2017, de proposer une augmentation de ce point d'impôt. La Municipalité a donc choisi de conserver le taux actuel, décision confirmée par votre Conseil.

Lors de la préparation du budget, la Municipalité a dû faire des choix : le changement de boursier, couplé à la migration du système comptable, nous ont obligés à reprendre telles quelles les charges intercommunales, ainsi que les estimations du canton pour les recettes, la péréquation et la facture sociale. N'oubliez pas, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, que plus de 70 % de nos charges sont non maîtrisables et que, sur les 30 % restant, la moitié représente des frais de personnel.

En travaillant sur une nouvelle version de ce budget au début 2018, il nous a paru évident que nous devons continuer à nous baser sur les chiffres du canton pour la péréquation et la facture sociale. Nous espérons à ce propos que les explications données par le boursier avant le début de ce Conseil vous ont montré à quel point le système péréquatif actuel est complexe et ne permet pas de prévoir une baisse des charges basée sur ce premier modèle d'analyse.

Par contre, la Municipalité a pu travailler sur différents axes. En résumé, le passage d'un déficit de CHF 4,5 millions à CHF 2,7 millions, soit une perte inférieure à celle budgétée en 2017, s'explique par la reprise des amendements proposés par votre commission des finances, complétés par de nouvelles économies, mais également par un travail d'analyse

sur des recettes les cinq dernières années. Cette étude de qualité nous a permis d'augmenter les recettes prévues d'un million de francs.

Par rapport aux propositions de la commission, vous avez certainement remarqué la dépense prévue pour les Ressources Humaines. Il nous apparaît en effet totalement irréaliste de vouloir gérer 33 employés sans l'aide d'un spécialiste en Ressources Humaines.

Parallèlement aux Ressources Humaines, vous avez également pu remarquer une ligne supplémentaire pour une aide temporaire au Service des finances. La découverte d'un problème lié à la facturation des impôts fonciers nous a poussés à prendre cet engagement temporaire. Aujourd'hui, nous sommes en mesure de vous annoncer que cet investissement de CHF 50'000.- nous a déjà permis de récupérer plus de CHF 100'000.-.

Ce dernier exemple vous montre bien la voie dans laquelle votre Municipalité s'est engagée : procéder par étapes pour mieux comprendre et maîtriser nos charges et revenus. Pour ce faire, notre commune a clairement besoin d'un budget pour travailler. C'est pourquoi nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à approuver le préavis que nous vous présentons ce soir, tout en restant à votre disposition pour toutes questions que vous pourriez encore avoir à ce sujet.

M. le Président passe la parole à la commission qui signifie qu'elle n'a rien à ajouter.

M. le Président propose de passer à la revue du budget, section par section. La discussion étant ouverte sur chacune des 9 sections successivement.

### **Section 1 : Administration générale, pages 3 à 15.**

**M. Gygax :** J'aimerais tout d'abord remercier tous ceux qui se sont engagés sans compter pour faire aboutir ce nouveau préavis du budget. Un merci particulier à la commission et à son rapporteur pour leur investissement extensif.

Je déclare mes intérêts, je suis Président de l'Union des sociétés locales, mais aussi membre de la société de l'Abbaye des Lacustres.

Dans le souci de réduire la perte de l'exercice 2018, les postes de charges des affaires culturelles et de loisirs hors commune ont été réduits de CHF 6'500.-, c'est à dire moins de 5%, alors que celui de l'aide directe à l'événementiel villageois sous les divers postes des « manifestations - réceptions » régulièrement supportés par les sociétés locales, accuse une réduction de plus de 20%. Les aides financières directes des sociétés sportives ne sont pas touchées, merci pour eux.

Mais, la société de l'Abbaye des Lacustres, bientôt centenaire, voit son soutien trisannuel passer de CHF 20'000.- en 2014 à zéro, alors que dans le même élan, on inscrit une dépense de CHF 5'000.- pour Cap sur l'Ouest, une manifestation du district.

Au regard de l'aide financière consentie aux structures de nos voisines, j'ai beaucoup de peine à comprendre l'abandon de tout soutien financier trisannuel à l'une de nos sociétés locales qui participe de manière proactive à toutes les manifestations pour animer notre vie communale.

Pourquoi, alors que l'aide financière annuelle de certaines sociétés se compte en dizaines de milliers de francs par an, refuser une aide ponctuelle trisannuelle bien inférieure.

Pourquoi une telle inégalité de traitement dans la même famille, donner tout à l'aîné et rien au cadet, tout aux garçons et rien aux filles, c'est une pratique de l'ancien temps. Ce n'est ni juste, ni correct, et pour moi pas très moral.

Au nom de l'équité entre les différentes aides communales et leur distribution aux bénéficiaires, je dépose un amendement afin qu'un crédit de CHF 15'000.- puisse être accordé dans le présent budget à l'Abbaye des Lacustres au compte 1400.3170.003 et que les CHF 5'000.- au débit de ce même compte pour la manifestation Cap sur l'Ouest soit

prélevé sur le compte de réserve affecté au tourisme, dont le montant au 31.12.2016 était de CHF 242'584.63, un événement jugé suffisamment touristique pour que le FERL y consacre même 20'000.- en 2014, ainsi le compte n'augmentera que de CHF 37'000.- à 47'000.- , mais portera la perte d'exercice à CHF. 2'715'119.75.

### **Amendement**

Modifier le montant du compte 1400.3170.003 de frs 10'000.- pour passer de CHF 37'000.- à CHF 47'000.- et porter par conséquent la perte d'exercice à CHF 2'715'119.75.

- prélever le montant de CHF 5'000.- pour Cap à l'Ouest sur le compte de réserve « tourisme » dont le montant ascendait au 31.12.2016 à CHF 242'584.63
- allouer un crédit de CHF 15'000.- à l'Abbaye des Lacustres pour sa manifestation 2018.
- porter la perte d'exercice à CHF 2'715'119.75.

M. le Président ouvre la discussion concernant cet amendement.

**M. del Boca :** J'aimerais savoir comment on est arrivé à cela, car sauf erreur, le Président de l'Abbaye faisait partie de la COGEFI et il a eu connaissance du budget et n'a pas posé de questions ?

**Mme Theumann :** l'Abbaye bénéficiait en 2014 d'une garantie de déficit de CHF 20'000.- et non d'une subvention et, cette année, dans la préparation du budget version octobre, il a été demandé à l'Abbaye de donner les chiffres du budget pour une garantie de déficit ou pas. Malheureusement, la Municipalité n'a pas reçu ces informations et n'avait donc aucun chiffre, raison pour laquelle il n'y avait rien dans les budgets. Ce que je tiens à rajouter, c'est que l'Abbaye va continuer à bénéficier de l'apport en nature qui consiste en l'équivalent d'une personne à plein temps de la voirie pendant 3 semaines. Par contre, pour le Cap sur l'Ouest, il faudrait revoir s'il est possible de prélever ce montant de CHF 5'000.- du fonds du Tourisme.

**Mme Kaeser-Moser :** M. Gygax demande de prendre de l'argent dans Cap sur l'Ouest, alors pourquoi prendre dans ce compte pour donner sur un autre ? Mme Fankhauser avait fait une demande identique pour le développement durable.

**M. Gygax :** Cela fait 4 ans que l'on s'interroge sur ce compte. Nous prélevons une taxe de séjour et avons un règlement intercommunal qui spécifie clairement comment l'utiliser et pourquoi. Même pour le FERL, nous contribuons à raison de 50 % et il s'agit d'une manifestation purement touristique. Vu que nous sommes dans un budget que l'on essaye de réduire, c'est évidemment dans un fonds affecté que je propose d'aller prendre une partie du montant, ce qui n'influencera pas plus le déficit. L'information que l'Abbaye bénéficie d'une personne à plein temps de la voirie pendant 3 semaines, cela me paraît très surprenant, dans la mesure où les travaux préparatoires pour lesquels d'autres sociétés obtiennent de l'aide, ces travaux de préparation et de mise en place durent à peine 5 ou 6 jours et le démontage dure 3 jours. Donc 3 semaines me surprennent.

**M. Mouvet :** Le premier point est sur l'utilisation du fond de tourisme pour Cap sur l'Ouest et je recommande à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'utiliser ce fond affecté dans ce but. Ma question la plus importante est, qu'en fait, selon ce qui est inscrit dans notre budget, il ne s'agit pas d'une dépense budgétée pour l'Abbaye, mais d'une couverture de déficit. Normalement, cette dernière doit faire l'objet d'une note et c'est bien l'objet de la ligne qui est ici, mais ce n'est pas un montant budgété. Au cours des dernières abbayes, est-ce que cette couverture existait et est-ce qu'elle a fait l'objet de dépenses ?

**M. le Syndic :** La couverture de déficit de CHF 5'000.- qui a été demandée a été portée à CHF 15'000.- et la dernière à CHF 20'000.-. Elle a toujours été utilisée par l'Abbaye n'ayant jamais eu des comptes de la société. Nous avons eu seulement le budget de la fête. Concernant la mise à disposition de la voirie et du matériel, pour tout ce qui est organisé

dans la commune, elle représente un nombre d'heures supplémentaires astronomique. Ces frais font partie des sociétés locales et ils ne sont jamais refacturés.

**M. Gygax :** Je suis d'accord sur ce que vient de dire M. le Syndic, mais ne mélangeons pas tout. Par rapport à l'Abbaye je tiens à remercier l'excellente collaboration exemplaire de la voirie. Je ne pose pas la question d'une couverture de déficit, mais j'ai bien demandé une contribution. D'autres sociétés de la commune n'obtiennent pas de couverture de déficit, mais une aide financière. Alors un peu d'égalité et un peu de respect. Pourquoi l'Abbaye n'a pas déposé un budget, c'est parce que, au mois de juillet ce n'était pas évident d'avoir des chiffres.

**M. del Boca :** Est-ce qu'une demande a été formulée par l'Abbaye et une réponse donnée par la Municipalité ? Nous avons parlé de budget et est-ce que la Municipalité a demandé un budget et des comptes.

**Mme Theumann :** La demande a été faite oralement par le Président de l'Abbaye, à savoir que l'on pouvait envisager une garantie de déficit. La Municipalité a envoyé un courrier au Président lui demandant son budget pour la rédaction du budget 1, mais rien n'est arrivé. Les chiffres sont arrivés le 13 décembre 2017 et le budget ayant été refusé, nous n'avons rien entrepris.

**M. Dubuis :** Je suis étonné de constater que des sociétés peuvent ne pas donner des chiffres et j'aimerais savoir si beaucoup de sociétés sont dans le même cas.

**Mme Theumann :** Je n'ai pas encore eu le temps de faire le tour de toutes les sociétés, mais toutes celles contactées à ce jour m'ont fourni les comptes.

**Mme Burrus :** Il faudrait dépasser les querelles personnelles et de groupes et voir les montants que la Municipalité veut bien accepter de dépenser pour les animations du village, quelles qu'elles soient. Pendant un an et demi, le développement de la commune a été paralysé par l'affaire du Municipal démissionnaire. Nous avons une nouvelle Municipale qui a repris en cours de route les décisions prises auparavant. Je souhaite que le Conseil soit raisonnable.

**M. le Syndic :** Je suis un peu surpris par les propos de Mme Burrus et vous prie de m'excuser pour ma réaction. Je crois que, lors de la présentation du budget, la COGEFI nous a demandé de faire des réductions dans les dépenses et nous avons fait des sacrifices un peu partout. Effectivement, nous n'avons pas tenu compte de cette couverture de déficit pour l'Abbaye. Pour répondre à M. Gygax, une Municipalité ne peut pas verser un montant pour quelque chose qui n'existe pas, sachant que c'est une fête qui a lieu tous les 3 ans. Nous avons fait des efforts pour réduire ces dépenses sans trop péjorer la qualité du village, mais sans les chiffres, il n'était pas possible de prendre en compte cette demande.

**Mme Berner :** Je suis d'accord avec Mme Burrus au sujet des querelles de partis ; cependant, j'aimerais revenir sur les propos de M. Gygax et parler d'équité. Il est bien exact que les femmes ne sont pas acceptées en qualité de membres de l'Abbaye ?

**M. Gygax :** Oui c'est juste.

M. le Président relève que l'ensemble des différentes positions ont été entendues et propose, avec l'accord de l'assemblée si plus personne ne souhaite encore prendre la parole, de clore la discussion. Puisque tel est le cas, M. le Président clos la discussion et passe au vote concernant cet amendement.

**L'amendement tel que proposé par M. Gygax est accepté par 26 voix pour, 15 voix contre et 6 abstentions.**

## **Section 2 : Finances, pages 15 à 21.**

La parole n'est pas demandée.

### **Section 3 : Domaines et bâtiments pages 21 à 33.**

M. le Président ouvre la discussion sur cette section.

**Mme Fankhauser :** Concernant le poste 35.12, complexe scolaire des Pâquis à la page 31, au budget 2018, il y a un revenu imputable de CHF 1'253'700.-, lequel se réfère à la page 33, au point 49.00.014 imputation interne par école ; j'aimerais savoir qu'est-ce que cela veut dire ?

**Mme Merminod :** Je vais essayer de vous l'expliquer. Il s'agit en fait du loyer que devrait payer l'école si la commune n'était pas propriétaire. Nous mettons cet argent au budget en blanc mais cela permet aussi un amortissement des bâtiments. Par exemple pour la part de l'UAPE, nous tenons compte dans le prix de la journée du coût journalier pour les enfants.

**M. Raymond :** Le système des imputations internes permet d'attribuer les charges et les produits à la bonne rubrique. Vous parlez du collège des Pâquis ; il s'agit du bâtiment et il y a un certain nombre de charges qui sont comptabilisées dans cette rubrique et, ensuite, nous faisons une répartition de ces coûts et nous facturons à une autre entité, en l'occurrence, le compte 5130, collège des Pâquis en page 53. Vous retrouvez CHF 1'044'000.- et l'on considère qu'il y a un loyer dû par l'école et nous créditons le bâtiment de ce loyer. Donc l'opération est neutre et nous répartissons la charge par rapport aux m2.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clos la discussion sur cette section.

### **Section 4 : Travaux, pages 33 à 47.**

La parole n'est pas demandée.

### **Section 5 : Instruction publique et cultes, pages 47 à 58.**

La parole n'est pas demandée.

### **Section 6 : Police, pages 59 à 63.**

La parole n'est pas demandée.

### **Section 7 : Sécurité sociale, pages 63 à 70.**

La parole n'est pas demandée.

### **Section 8 : Budget synthèse, pages 71 à 73.**

M. le Président ouvre la discussion sur cette section.

**Mme Burrus :** Je salue ce nouveau projet de budget, qui est déjà un progrès par rapport à celui de décembre dernier. Après examen, vous avez tous pu voir que l'amélioration présentée et due essentiellement à un rehaussement des rentrées fiscales, de l'ordre de CHF 1 million. Le déficit prévu a ainsi été diminué de CHF 4,5 millions à CHF 2,7 millions.

Mais cette année, contrairement aux précédentes, nous risquons donc fort de ne plus avoir de « bonnes surprises » à la clôture des comptes, puisque l'augmentation des rentrées fiscales aura déjà été prise en compte. La conséquence de tout cela est le risque d'une augmentation fiscale importante, sans oublier les conséquences possibles de l'entrée en vigueur de la RIE3.

Personnellement, avec tout ce qui s'est passé depuis une année et demi, je me vois mal, lors d'un référendum possible en octobre prochain, recommander aux électeurs de cautionner une telle politique. Il faut que chacun prenne ses responsabilités.

C'est la raison pour laquelle je refuserai encore ce soir ce budget et vous encourage à le faire aussi ou, à tout le moins, à vous abstenir, pour donner un signal fort à la Municipalité.

**M. Brandt** : Après le seul amendement qui a été accepté, je pense qu'il est malvenu de nous priver de notre outil de travail et qui nous force à limiter les dépenses au strict nécessaire. En cas de refus, ce sera le strict nécessaire, et l'amendement voté passera à la trappe.

S'agissant des impôts réévalués, il s'agit d'une méthode à la fois précise mais aussi prudente. Nous aurons peut-être des surprises, parce que tout ce qui ne sera pas mis dans l'estimation, ce sera des éléments imprévisibles, par exemple les impôts successoraux. Nous ne pouvons pas budgéter des éléments inconnus. La part des impôts concernant les personnes a décliné ces dernières années.

**Mme Merminod** : Refuser un budget, c'est nous priver d'un outil de travail. Cela a aussi une implication sur tous les employés qui se posent la question lors de chaque dépense. Toute l'énergie passe dans des choses futiles. Nous ne pouvons pas aller de l'avant et une Municipalité est responsable ; je vous demande d'accepter ce budget.

**M. Walpen** : J'aimerais rejoindre Mme Burrus sur un point à savoir le tableau de la page 71. En regardant ce tableau, les colonnes charges depuis 2016, 2017 et 2018, nous voyons une grosse augmentation, en particulier entre 2017 et 2018 de près de CHF 2 millions. Il y a peut-être des économies à faire ou des explications à donner sur des augmentations de charges qui paraissent énormes sur un tel budget. La présentation concernant la péréquation, nous a permis de diminuer la perte, mais une diminution des charges devrait aussi être effectuée.

**M. Mouvet** : Le budget qui nous est soumis aujourd'hui n'est pas le budget de mes rêves, loin s'en faut. Ce budget est basé sur plusieurs éléments clés qui ne sont hélas pas du ressort de nos autorités, tant la Municipalité que le Conseil communal, à savoir les fameuses péréquations, factures sociales et autres charges imposées. Il est également basé sur la décision de notre Conseil de maintenir le taux d'imposition 2018 à sa valeur précédente.

Notre exécutif, sous l'instigation de la COGEFI, pour ne pas dire sous la pression, a fait un immense travail de recherches d'économies dans la part du budget sur laquelle il avait une marge de manœuvre. Pour différentes raisons sur lesquelles je ne reviendrai pas, ces ajustements n'ont pas pu être considérés en décembre dernier.

Aujourd'hui, la Municipalité nous revient avec une nouvelle version de budget qui intègre, avec des ajustements mineurs, les propositions discutées en novembre avec la COGEFI. Elle a aussi procédé à améliorer son appréciation des recettes fiscales et je suis, dans ce sens, reconnaissant envers la Municipale, Mme Theumann et M. le boursier, pour l'immense travail qui a été effectué en peu de temps.

Le budget qui nous est soumis aujourd'hui est réaliste. Il reflète les difficultés financières dans lesquelles se trouve notre commune. Il est réaliste car, considérant les actifs de notre commune, tant liquides qu'immobilisés, il ne compromet pas l'avenir de notre administration et le développement harmonieux de notre commune. Mais le point le plus important, est que notre exécutif s'est engagé à mettre en œuvre les outils de planification budgétaire qui lui permettront de prendre les décisions avec la vision prospective qui s'impose.

Depuis le mois de novembre, avec les collègues de la COGEFI, nous avons étudié, questionné, interrogé, proposé, recherché, exigé sans relâches, pour arriver à identifier les économies possibles. Mes collègues de la COGEFI et de la Municipalité pourront vous le confirmer. Pour toutes les différentes raisons que j'ai évoquées, je vous invite avec énergie à accepter le budget tel qu'amendé et qui nous est aujourd'hui proposé.

**M. Panzera** : En tant que seul représentant de l'ICD au nom de l'exécutif, j'aimerais souligner la collégialité. Nous avons fait un travail énorme dans la recherche des économies, mais aussi pour savoir ce qui ne jouait plus au niveau de la perception des revenus, à savoir des impôts qui vont rentrer, et il faut savoir que faisons face à une situation très particulière de par l'augmentation de population. Cette dernière va drastiquement changer le profil de notre village. Les belles villas au bord du lac avec des citoyens qui paient beaucoup

d'impôts, ceci est terminé. Je vous invite donc à approuver ce budget tel qu'amendé, afin que puissions continuer à travailler.

**M. del Boca :** J'aimerais relever que nous sommes dans une commune privilégiée. Je me suis amusé à regarder les 309 communes de notre canton, en 2014 il y avait 9 communes qui avaient un point d'impôt inférieur à Saint-Sulpice. Aujourd'hui, il n'y en a plus que 6, et certaines ont augmenté dont Cheserex, Gingins, et Trélex. Chaque point d'impôt représente CHF 300'000.-. Donc, il n'y a plus que 6 communes avec un point inférieur, dont 5 au même taux. Donc je pense que l'on ne peut pas refuser un budget qui, finalement, est équilibré.

**M. Dubuis :** Le budget qui nous a été proposé en décembre était pour moi très insatisfaisant. Le budget présenté aujourd'hui affiche, non seulement les chiffres, mais un tout nouveau état d'esprit. Le style général du préavis est mieux maîtrisé et traduit une volonté de mieux faire les choses. Le point 5 montre des engagements sur le long terme et je pense à l'engagement que nous pourrions décider concernant le point d'impôt en meilleure connaissance de cause à la fin de cette année. Il ne s'agit pas que de promesses, mais le travail que réalise actuellement Mme Theumann concernant la promotion économique est une réalité. Au nom de l'intérêt général, je demande de voter oui pour ce budget.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clos la discussion sur cette section.

### **Section 9 : Plan des investissements pour la période 2017-2021, page 75.**

M. le Président rappelle à l'assemblée que conformément à l'Art. 18 RCom la Municipalité établit annuellement le plan des dépenses d'investissements qui est présenté au Conseil communal, en même temps que le budget de fonctionnement, mais qu'il n'est par contre pas soumis au vote.

Ceci étant précisé M. le Président ouvre la discussion sur cette section.

**M. Richards :** Je vois qu'il y a une flèche à côté du Laviau. Cela signifie-t-il dire que le projet est renvoyé ?

**M. le Syndic :** le projet est toujours en cours à l'Etat et c'est lui qui décide, mais il n'est pas renvoyé. Cela concerne un plan d'investissement de 2017 à 2021.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clos la discussion sur cette dernière section et clos la discussion globale sur le préavis.

En conséquence, M. le Président propose de passer au vote concernant le préavis no 01/18, tel qu'amendé.

### **Le Conseil communal de Saint-Sulpice**

- Vu le préavis municipal no 01/2018 ;
- Vu le rapport de la commission de gestion et des finances chargée de son étude et où les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

#### **Décide par 26 voix pour, 15 voix contre et 6 abstentions**

- D'accepter l'amendement proposé, à savoir :  
Modifier le montant du compte 1400.3170.003 de CHF 10'000.- pour passer de CHF 37'000.- à CHF 47'000.- et porter par conséquence la perte d'exercice à CHF 2'715'119'75 soit :
  - De prélever le montant de CHF 5'000.- pour Cap à l'Ouest sur le compte de réserve « Tourisme » dont le montant est au 31.12.2016 de CHF 242'584.63

- Allouer un crédit de CHF 15'000.- destiné à l'Abbaye des Lacustres pour sa manifestation 2018
- Porter la perte d'exercice à CHF 2'715'119.75

**Et décide par 34 voix pour, 4 voix contre et 9 abstentions**

- D'adopter conjointement le budget communal pour l'exercice 2018 tel qu'amendé, ainsi que les budgets des Ententes intercommunales Chalet « Les Alouettes » à Morgins, de la concentration des eaux usées de la Mèbre-Sorge et du Service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours « SDIS Chamberonne ».

M. le Syndic remercie le Conseil d'avoir accepté ce budget.

## **9. Préavis no 15/17 « Réponse au postulat de Mme Theumann & Consorts –Amélioration de la téléphonie mobile à Saint-Sulpice »**

M. le Président donne la parole à M. Wyss, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

M. Wyss indique à l'assemblée qu'une page du rapport est manquante dans la copie reçue et procède ainsi à la lecture de l'analyse du préavis ainsi qu'aux conclusions du rapport<sup>1</sup>.

La Municipalité a un complément à apporter.

**M. Panzera :** Effectivement, comme l'a mentionné le rapport de la commission, je suis personnellement engagé à suivre le dossier jusqu'à une nette amélioration de cette couverture. Depuis la réunion avec la commission, une autre réunion a eu lieu avec Swisscom et j'ai obtenu une mise à jour de la situation. Aujourd'hui, dans cet immeuble, il y a une antenne et rien n'avait été fait malgré le ok des travaux depuis mars l'année passée et je ne sais pas ce que Swisscom attendait. Finalement, avec la pression que nous avons mise, la décision a été prise de mettre en œuvre, au cours de ces 3 prochaines semaines, l'amélioration de cette antenne et la mise à jour électronique associée à cette dernière.

Au Bochet 1, ils sont en train de travailler avec les spécialistes de la Confédération, afin de déterminer quelle est la puissance de cette antenne pour couvrir les 3 opérateurs. Nous venons de signer un accord afin de permettre une meilleure couverture sur la partie ouest du village. Mais le chemin est long, car il y aura des mises à l'enquête avec risques d'oppositions.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clos la discussion et propose de passer au votre concernant ce préavis.

### **Le Conseil communal de Saint-Sulpice**

- Vu le préavis municipal no 15/2017 ;
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude et oui les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

**Décide par 46 voix pour et 1 abstention**

- D'accepter le préavis municipal no 15/2017 : réponse de la Municipalité au postulat de Mme Theumann & Consorts.

<sup>1</sup> Rapport complet disponible en ligne sur le site de la Commune à l'adresse [http://www.st-sulpice.ch/fileadmin/documents/st-sulpice.ch/pdf/CC\\_Rapports\\_commissions/Preavis-15-17-Rapport-Reponse-Postulat-Theumann-telephonie.pdf](http://www.st-sulpice.ch/fileadmin/documents/st-sulpice.ch/pdf/CC_Rapports_commissions/Preavis-15-17-Rapport-Reponse-Postulat-Theumann-telephonie.pdf)

## **10. Dépôt du préavis no 02/18 « Règlement sur la protection des arbres »**

La Municipalité n'a rien à ajouter.

M. le Président ouvre la discussion.

**M. Hirsch :** En vue du disfonctionnement du système en place, un plan de classement devient nécessaire. Les arbres sont un bien précieux sur notre terre. Pour moi, le règlement proposé va dans le bon sens en ce qui concerne la taille des arbres. Mais, néanmoins, j'estime qu'il y a un nombre de failles important à corriger. Si l'on considère des arbres de bien public, même s'ils se trouvent sur des propriétés privées, la plantation, l'entretien et l'abattage sont à la charge du propriétaire en fonction du sol sur lequel ils se trouvent, il semble incohérent que ces mêmes propriétaires soient désormais chargés de subir les frais d'administration, à travers d'émoluments et de taxes. Quant aux plantations de remplacement, avec le nombre de constructions en cours, il faut encourager de garder les grands arbres plutôt que les remplacer par des petits. Aujourd'hui, nous avons une politique qui exige un grand arbre sur 500 m<sup>2</sup> de terrain en moyenne. Selon ce règlement, on constate un système où ceux qui ont beaucoup d'arbres à ce jour, n'ont plus la possibilité de les enlever. Est-ce que c'est ce que nous souhaitons ?

**M. le Syndic :** Pour répondre à M. Hirsch, il prend son propre exemple, car sur sa parcelle, je crois qu'il a formulé une demande d'abattage pour un arbre non classé, ce que la commune a accepté sur une parcelle de plus de 500 m<sup>2</sup>, et je comprends mal la position de M. Hirsch. Une commission sera nommée et toutes ces demandes pourront être formulées.

**M. Hirsch :** C'est faux de mettre en avant les intérêts personnels, car cela représente plutôt un intérêt général.

**M. Richards :** Sur quelle base on abat des arbres et j'aimerais comprendre.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion. Une commission ad hoc sera nommée.

## **11. Communications des délégués aux conseils intercommunaux**

**AJESOL : Mme Kaeser-Moser :** Le 23.11.2017, nous avons eu l'Assemblée générale au cours de laquelle nous avons discuté du budget 2018 dont le montant s'élève à CHF 11'859'150.-, dont un peu moins de la moitié est à la charge de nos 3 communes. Cela représente pour Saint-Sulpice CHF 668'122.85 et ce budget a été approuvé à l'unanimité.

Nous avons aussi eu une présentation sur l'évolution des places d'accueil sur le réseau qui, depuis 2009, offre de plus en plus de places pour les enfants et les prévisions pour 2019 sont à la hausse avec 279 places pour le préscolaire, 300 places pour le parascolaire et 190 places pour l'accueil.

Nous avons aussi eu une information sur le renouvellement du programme informatique et apparemment tout se passe bien. De plus, nous avons été informés sur le changement de règlement avec le calcul de revenu déterminant, à savoir ce que les parents doivent payer pour le placement de leur enfant, ainsi que les modifications de barèmes. Tout a été expliqué et voté à l'unanimité.

**APREMADOL : Mme Michel :** Une bonne nouvelle, les comptes de l'APREMADOL bouclent avec un excédent en 2017. Nous aurons plus d'informations après notre assemblée générale d'avril 2018. L'APREMADOL a mis en place un système de « piquet » avec des cadres pour assurer un aide au personnel qui travaille en dehors des heures d'ouverture des CMS. Cela est très apprécié par le personnel.

Par rapport aux urgences médico-sociales, le travail continue pour trouver des solutions désengorger les urgences des hôpitaux. L'organisation de santé du grand Lausanne a fait de nombreuses propositions au projet de réorganisation du réseau, et le département de la santé a demandé aux associations et à d'autres partenaires de faire des propositions. C'est le PMU Universitaire qui sera le pivot de cette organisation.

Le Président a donné sa démission pour le mois de juillet et on cherche un remplaçant.

Durant la séance, nous avons eu une présentation de la prise en charge de la santé au travail. L'APREMADOL a fait appel à une entreprise privée et ce service a mis en place un concept sur mesure. Une hot line a été mise en place et les personnes qui appellent cette hot line sont satisfaites.

**ARASOL : Mme Burrus** : pas de commentaire

**Conseil d'établissement de la Planta : Mme Willi** : absente.

**ORPC : M. Golaz** : absent.

**PoOuest : Mme Léonardi** : Il n'y a pas eu de séance, mais nous attendons des nouvelles concernant le nouveau règlement déposé. Nous en saurons plus lors de la prochaine séance le 21 mars 2018.

**SDOL : M. Racine** : pas de commentaire.

## **12. Propositions individuelles et divers**

**M. Glauser** : Concernant notre poste, il a été décidé par notre Conseil national de réviser la loi sur les offices de poste. Après décision du parlement, il a été décidé qu'aucun office de poste ne serait fermé contre la volonté des communes. C'est donc aux exécutifs des communes d'entreprendre les démarches.

**Mme Burrus** : J'aimerais savoir où on en est maintenant concernant le préavis de construction de l'école et me réjouis de voir les comptes et savoir si les défauts qui sont apparus sont maintenant résolus. J'aimerais demander à la Municipalité d'organiser une réunion avec la COGEFI pour traiter cela.

Il a été fait mention de cette rencontre de la Municipalité avec les commerces locaux, ce qui est une excellente initiative, mais pourquoi le traiteur qui a servi le repas n'était pas de Saint-Sulpice ?

Je voulais savoir où on en est concernant ce garage illégal dans l'immeuble en face de la Poste, car il défigure la rue du Centre et suis étonnée que l'on n'ait pas pu obtenir de le raser. Les promoteurs devraient être sanctionnés.

**Mme Merminod** : Concernant l'école, nous luttons et le préavis n'est pas terminé, mais nous avons des discussions constructives avec Losinger. Après une enquête de satisfaction sur le suivi des constructions, les choses se sont améliorées. Il reste 3 points non réglés, à savoir, les fuites d'eau, les robinets et le chauffage. Ces points devraient être réglés au mois de mars. Nous avons aussi de la chance d'avoir un nouveau concierge qui est tout le temps sur place.

**Mme Theumann** : Au sujet du traiteur, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a plusieurs traiteurs sur Saint-Sulpice et ils étaient tous invités. Alors, pour ne pas créer de favoritisme, nous avons choisi un traiteur neutre.

**M. Brandt** : Au sujet de la construction style bunker, il est vrai qu'en 2015, le permis de construire a été délivré pour un ascenseur de dimensions plus modeste. Au cours des travaux, nous nous sommes aperçus en 2016-2017 que la hauteur était plus élevée qu'autorisée. Il y a actuellement une procédure pénale qui est engagée auprès de la

Préfecture. Elle concerne non seulement cet ouvrage, mais aussi d'autres irrégularités. En général, les Préfets ont la main assez molle.

L'autre procédure, plus délicate, serait de la raser, mais nous devons respecter les procédures et laisser la possibilité d'une mise en conformité. Le constructeur pourrait recourir auprès du Tribunal cantonal et ce dernier devrait confirmer si la mise en conformité est impossible et, dans ce cas, on se posera la question des mesures à prendre. Après, il y a la phase de l'exécution de force par nous, mais cela n'est pas simple, car il faut placer les voitures sur la base de notre règlement et une rampe n'est pas possible. Il faudrait avancer les frais et, pour se faire, rembourser le délai pourrait être très long.

**M. Spaccapietra :** Je souhaiterais un complément par rapport au point qui vient d'être soulevé, mais il y a deux autres exemples sur la rue du Centre, l'un tout près de celui dont on vient de parler et l'autre sur le chemin de l'Ochettaz. Je ne sais pas si la procédure a été respectée ou pas, mais ne pourrions-nous pas végétaliser le béton ?

**M. Brandt :** Je ne localise pas vraiment ces deux exemples, mais pour répondre plus globalement, nous avons été confrontés ces derniers temps à beaucoup de projets qui impliquaient la construction de murs et cela a été un souci constant d'exiger la végétalisation. Il y a un exemple au chemin du Pâqueret qui a été végétalisé. Tout ce qui est possible, nous le faisons.

**M. Racine :** Par rapport au bâtiment dont on vient de faire mention, ce sont des murets d'accès au parking souterrain et la sortie donne directement sur la rue du Centre. Comment vont-ils sortir sans embêter les autres ?

**M. Brandt :** Lorsque quelqu'un dépose un projet, un examen est fait concernant le respect des conditions liées à la sortie sur les routes et à l'application de la loi fédérale. En général, les normes sont respectées.

**M. Dubuis :** J'aimerais revenir sur l'un des incidents qui a émaillé notre dernière séance. Ma démarche se veut d'être constructive et informative. J'ai demandé une suspension de séance qui m'a été refusée par notre Président qui m'a demandé à quel article de notre règlement je me référais. J'étais incapable de répondre sur l'instant.

Après m'être renseigné, voici ce que j'ai découvert. Notre règlement n'a aucun article sur le sujet, contrairement aux règlements d'autres communes vaudoises. Lausanne, par exemple, n'a pas cet article, mais d'autres communes l'ont, par exemple Yverdon-les-Bains, Vevey, Nyon, St-Légier et j'en passe. J'ai alors contacté le service des communes et du logement de l'administration cantonale, ce service a en effet des juristes qui peuvent nous renseigner.

La réponse donnée est que, même en l'absence de ce point dans le règlement, toute personne dans la salle, sauf le public, peut demander une interruption de séance, suite à quoi c'est au Président de l'accorder et d'en définir les modalités notamment la durée. Le Président peut soumettre la question à l'Assemblée s'il le juge utile et lui demander si cette interruption apparaît opportune ou pas.

Alors voilà ce que l'on peut dire de la situation présente. Je souhaitais partager cette information car ça peut toujours être utile, mais sur le plus long terme je souhaiterais que lorsque notre règlement sera revu, un article ad hoc sur les suspensions de séances y soit inclus pour rendre la situation plus claire.

**M. le Président :** Il appartient au Président d'appliquer le règlement. Je ne suis pas là pour faire les lois, ces lois n'existant pas, j'applique donc le règlement. Ceci étant et à mon sens, il n'appartient par contre pas au Président d'octroyer ou de refuser une demande d'interruption de séance. Le Président reste un orchestrateur des travaux du Conseil.

En conséquence, une demande d'interruption de séance, compte tenu du règlement en l'état, doit être faite sous la forme d'une motion d'ordre, qui couvre parfaitement le cas de l'ordonnement de nos opérations, et traitée en tant que telle.

L'interruption de séance ne doit pas devenir un outil politique visant à perturber le bon fonctionnement des travaux du Conseil, notre objectif commun restant de veiller à la fluidité et à l'efficacité de ceux-ci.

Quant à la durée de l'interruption de séance si celle-ci est décidée par l'assemblée, elle est fixée par le Président en fonction du contexte et des conditions de réalisation, par exemple de se retirer ailleurs que dans la salle du Conseil. Finalement, considérant que la durée moyenne d'une séance de notre Conseil est de 2 à 3h, on peut s'attendre le cas échéant à ce qu'une interruption de séance soit de l'ordre de quelques minutes.

**M. Lehmann** : La Société de développement nous offre la possibilité de pouvoir connaître M. Gass, notre nouveau membre, lors de la conférence qu'il va donner le 1er mars à 20 h à l'Espace 52.

**Mme Probst** : Concernant « l'action famille » faite pour la famille sinistrée dans l'incendie, nous avons eu un bel élan de solidarité et je remercie la Municipalité pour leur aide. C'était une belle expérience.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 22h59

Conseil communal



M. Laurent Clerc M. Daniel Giroud